

*Question présentée par le député :*

*M. Patrick Lussi*

*Date de dépôt : 27 août 2014*

## **Question écrite urgente**

**Détail et avancement des démarches entreprises et déposées pour la construction des « Réverbères de la mémoire » dans le parc de l'Ariana qui jouxte les Nations Unies**

La construction et les lieux retenus pour ériger ce monument « Les Réverbères de la mémoire » ont déjà suscités bien des commentaires et polémiques tant dans les médias que dans les différentes sphères politiques et juridiques.

L'actualité a, nous le remarquons, bien d'autres sujets à traiter et cet objet ne fait plus la « Une ».

Certes, la conduite de la réalisation est sous la compétence de la Ville de Genève.

Cependant, nous demandons au Conseil d'Etat de nous informer de l'état d'avancement des démarches officielles et légales visant à obtenir les autorisations ad hoc qui, elles, sont de la compétence de l'autorité cantonale.

Le Conseil d'Etat est invité à indiquer, pour la réalisation de ce monument :

- si une demande d'autorisation a été déposée ;
- si un avis technique a été demandé ;
- toute autre démarche effectuée auprès des services de l'un ou l'autre de ses départements.